



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

PROJET DE LOI DE FINANCES, GESTION 2022

DOCUMENT DE PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES DEPENSES 2022-2024



MINISTÈRE DES ENSEIGNEMENTS
MATERNEL ET PRIMAIRE

JUIN 2021

SOMMAIRE

Introduction.....	1
1. Contexte d'élaboration du DPPD	3
1.1 Présentation du secteur et de la mission du ministère	3
1.2 Analyse diagnostique, objectifs de développement et stratégies du ministère	6
1.3 Traduction budgétaire de la stratégie ministérielle 2022 – 2024	17
2. Présentation des programmes	19
2.1 Programme 1 - Pilotage et soutien aux services du MEMP	19
2.2 Programme 2 - Accès, Équité, Rétention.....	30
2.3 Programme 3 - Qualité des Enseignements	40
2.3 Programme 4 - Partenariat Mondial pour l'Éducation	49
Conclusion	63

INTRODUCTION

Dans sa marche inexorable vers le progrès social et l'émergence économique, le Bénin a fait l'option d'accorder une place prioritaire au renforcement du capital humain en plaçant l'éducation au cœur de ses priorités. L'éducation est donc non seulement un droit fondamental de l'homme, mais également et surtout un levier pour l'accélération de la croissance et la réduction de la pauvreté. C'est à ce double titre que le Gouvernement s'emploie à mobiliser chaque année davantage de ressources aux différents sous-secteurs d'enseignement. Cette volonté manifeste de faire de l'éducation et plus spécifiquement des enseignements maternel et primaire le principal levier pour le développement du pays est réaffirmée à travers l'axe stratégique 5 intitulé : « Amélioration des performances de l'éducation », du deuxième pilier du Programme d'Action du Gouvernement (PAG) 2016-2021, qui se propose d'« Engager la transformation structurelle de l'économie ».

Le sous-secteur des enseignements maternel et primaire a, entre autres missions, (i) d'assurer la scolarisation primaire universelle, (ii) de promouvoir une éducation de base holistique, de qualité et inclusive et (iii) d'améliorer la gestion et le pilotage du système.

Les actions entreprises en vue de la réalisation de ces missions tirent leurs sources du PSE 2018 - 2030, en parfait arrimage avec les Objectifs du Développement Durable (ODD), notamment l'ODD 4 en lien avec l'éducation, qui vise à : « assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ».

Le droit à l'éducation de tous les enfants béninois consacré par la Constitution du 11 décembre 1990, et la loi n°2003-17 du 11 novembre 2003 portant Orientation de l'Education Nationale en République du Bénin, rectifiée par la loi n°2005-33 du 06 octobre 2005, a conduit notre pays à faire de l'éducation la première priorité en vue de son développement. Ceci a amené les gouvernements successifs depuis 2006 à consentir d'importants efforts en matière d'amélioration de l'environnement d'apprentissage (construction, d'équipement et de réhabilitation de salles de classe), de parité fille-garçon, de rétention, de recrutement et de formation d'enseignants. En effet, avec l'appui de ses Partenaires Techniques et Financiers, d'importantes mesures ont été prises dont notamment :

- la gratuité des enseignements maternel et primaire ;
- la mise en œuvre d'un Plan de Décentralisation-Déconcentration dans l'éducation ;
- l'élaboration et la mise en œuvre du plan stratégique du programme de cours accélérés ;
- L'élaboration d'un Plan stratégique pour le secteur aligné sur les mêmes horizons que les ODD, dénommé PSE 2018-2030 ;
- Le recrutement des « aspirants » pour palier au problème d'insuffisance d'enseignants ;

- La définition d'un nouveau mode de recrutement et de gestion du personnel enseignant matérialisé par la création de l'Agence Nationale pour les Prestations aux Etablissements Scolaires Publiques (ANPESP pour la Gestion).

L'ensemble de ces mesures ont permis d'améliorer les indicateurs d'accès, d'équité, mais, des contraintes persistent. Celles-ci sont relatives aux indicateurs d'achèvement et de rétention mais également relatives aux disparités géographiques et de genre, aux déficits en enseignants et en salles de classe qui continuent de se dégrader.

Le présent document dont l'élaboration est prévue par la nouvelle Loi Organique portant Loi des Finances (LOLF) adoptée par l'Assemblée Nationale en 2013 présente :

- l'analyse du sous-secteur des enseignements maternel et primaire, les objectifs et stratégies du ministère après sa présentation et ses missions ;
- la budgétisation de la stratégie du ministère sur le triennal 2022-2024 ;
- la présentation des programmes du ministère à travers :
 - leurs principales caractéristiques ;
 - leur cadre de performance ;
 - les indicateurs de performance ;
 - le tableau de l'évaluation financière.

Dans le contexte présent où le gouvernement dans le souci de rendre plus performant la gestion du secteur de l'éducation dans notre pays a redynamisé le Conseil National de l'Education (CNE) et créé l'Agence Nationale pour les Prestations aux Etablissements Scolaires Publiques (ANPESP), structure qui devra à l'avenir gérer les recrutements dans le secteur éducatif, le MEMP nourrit l'ambition à travers la mise en œuvre de ce document budgétaire triennal, d'évoluer progressivement "vers une éducation maternelle et primaire inclusive, équitable de qualité et un apprentissage tout au long de la vie pour tous".

1. Contexte d'élaboration du DPPD

1.1. Présentation du secteur et de la mission du ministère

La formation des ressources humaines pour les rendre à même d'impulser le développement économique et social d'un pays, est assurée par l'éducation qui est la clé de voûte du développement. De ce point de vue, le Gouvernement du Bénin s'est doté de politiques publiques dont il a confié la mise en œuvre à des départements ministériels qui ont des missions et attributions qui seront rappelées dans la présente section.

1.1.1. Missions et attributions

Le Ministère des Enseignements Maternel et Primaire (MEMP) a pour missions, la conception, la mise en œuvre et le suivi de la politique générale de l'Etat en matière d'éducation, d'enseignement, de formation, conformément aux lois et règlements en vigueur en République du Bénin.

A cet effet, il a pour attributions entre autres :

- la détermination des objectifs de formation en concertation avec les partenaires institutionnels dans les domaines des enseignements maternel et primaire ;
- la conception, l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes d'enseignement et de formation dans les écoles maternelles et primaires publiques et privées ;
- l'établissement et la mise en œuvre de la carte scolaire, conformément aux objectifs d'égalité d'accès à l'enseignement et à la formation, ainsi que la détermination des conditions d'ouverture et de fermeture des écoles maternelles et primaires ;
- la détermination, en liaison avec les Ministères et les partenaires sociaux concernés par les statuts particuliers des enseignants et des personnels administratifs et techniques du Ministère des Enseignements Maternel et Primaire ;
- la détermination des conditions de recrutement, de formation, d'affectation et de promotion des enseignants du secteur ainsi que des conditions de leur habilitation à dispenser des enseignements ;
- la réalisation et la maintenance des infrastructures et équipements scolaires conformément à la législation en

1.1.2. Politiques publiques

Depuis 2018, le Bénin s'est doté d'un nouveau plan stratégique pour guider les actions et interventions

dans le secteur de l'éducation, le Plan Stratégique de l'Education, PSE 2018 – 2030. n respect des engagements pris au lendemain du Forum de Dakar sur l'éducation en 2000. Ce plan qui s'est aligné aux mêmes horizons que les ODD décrit les grands axes stratégiques pour le développement du secteur de l'éducation en général et du sous-secteur des enseignements maternel et primaire en particulier.

Par ailleurs, plusieurs principes de la Convention pour l'Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'Egard des Femmes (CEDEF, 1979), ratifiée par le Bénin le 12 mars 1992 comportent un lien direct avec les implications budgétaires. Cette convention constitue donc un cadre obligeant tous les Etats à mettre en œuvre des politiques et des budgets sensibles au genre dans tous les domaines où subsistent des inégalités entre femmes et hommes.

Aussi, toujours dans la recherche des facteurs d'accélération du développement tout en prônant un monde plus juste et plus égalitaire, l'Organisation des Nations Unies a instituée le principe de l'égalité entre les hommes et les femmes. Reprenant à son compte ce concept, le Bénin a fait inscrire dans sa constitution du 11 décembre 1990 que l'homme et la femme sont égaux en droit. Depuis lors, toutes les orientations stratégiques de développement dans le pays prennent en compte le genre dans le but de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. C'est le cas tout récemment encore du Plan National de Développement (PND), qui réaffirme la volonté du Gouvernement, de promouvoir dans tous les secteurs de développement du Bénin, la répartition équitable des ressources et responsabilités entre les femmes et les hommes.

Les principales orientations qu'il convient de retenir concernant ce sous-secteur sont :

Par rapport à la maternelle, il s'agit de :

- *l'amélioration de l'accès à travers :*
 - la sensibilisation et la formation des communautés, des élus locaux et des acteurs des médias sur les questions d'éveil de l'enfant ;
 - l'augmentation de la capacité d'accueil avec la maîtrise des coûts unitaires de constructions ;
- *l'amélioration de la qualité des apprentissages par :*
 - l'amélioration des compétences des enseignants par le développement des formations initiales (ENI publiques et privés), la révision du système de certification et l'amélioration de l'encadrement pédagogique ;
 - l'encouragement d'initiatives d'offres d'éducation pertinentes en faveur du préscolaire ;
 - l'amélioration de la qualité et de la pertinence des programmes notamment par l'introduction des langues nationales, qui devrait largement faciliter l'éveil des

En ce qui concerne le primaire, un accent est mis sur :

- *l'amélioration de l'accès et de la rétention à travers :*
 - la résorption des disparités selon le genre et les régions par des actions ciblées sur les communes à faibles taux bruts de scolarisation ou à faibles taux d'achèvement;
 - le soutien à l'intégration des enfants à besoins spécifiques en milieu scolaire ;
 - l'augmentation de la capacité d'accueil avec la maîtrise du coût unitaire de construction ;
 - l'accroissement du nombre de postes d'enseignants dans le public dont le déficit est estimé à plus de 7000 en 2018 et réduit à un peu plus de 5000 en 2019 suite à la fusion des classes ;
 - la poursuite de la mise en œuvre de la politique des sous-cycles ciblant la réduction du redoublement appuyée par un dispositif d'accompagnement des élèves en difficultés ;
 - la mise en place de mesures d'augmentation du temps d'apprentissage des élèves par l'adaptation et surtout le respect du calendrier scolaire ;
 - la répartition rationnelle des

- *l'amélioration de la qualité et de l'équité qui implique :*
 - l'introduction de l'Anglais dans les programmes d'enseignement depuis le primaire ;
 - l'application effective des tests qui régissent le système de certification en fin de cycle primaire ;
 - le renforcement de la formation dans les Ecoles Normales d'Instituteurs (ENI) publiques en quantité et en qualité notamment par une révision des programmes, du mode de certification, du système de dotation des bourses, l'encadrement et le contrôle renforcés des ENI privées ;
 - le renforcement de l'encadrement pédagogique des enseignants y compris le développement des compétences des directeurs d'école par des formations continues ;
 - l'harmonisation des programmes selon l'APC ;
 - l'emphase sur l'acquisition des compétences de base en lecture, écriture et calcul dès les premières années d'enseignement ;
 - l'actualisation des outils d'évaluation des apprentissages par les maîtres ;
 - la rationalisation de la gestion et de l'affectation des personnels ;
 - l'appui aux communes pour l'acquisition des matériels pédagogiques facilitant ainsi leur disponibilité à temps dans les écoles ;
 - la poursuite des activités sur la santé en milieu scolaire ;
 - la mise en place d'un système régulier d'évaluation des acquis ;
 - la définition consensuelle des compétences à atteindre en début et en fin de cycle ;
 - l'amélioration et la sécurisation de l'environnement d'apprentissage par l'introduction d'activités ludiques et la promotion des droits de l'enfant.

Dans le souci d'atteindre les objectifs fixés avec plus d'efficacité et compte tenu des priorités qu'il s'est donné, le MEMP a élaboré et a mis en œuvre des politiques spécifiques. Il s'agit notamment de :

- la politique nationale de formation et d'éducation des filles ;
- la politique nationale d'alimentation

Il faudrait ici rappeler qu'au terme de la mise en œuvre du PDDSE, le sous- secteur des enseignements maternel et primaire est maintenant résolument engagé depuis 2018 dans la mise en œuvre du PSE 2018-2030 qui est un nouveau document de stratégie mieux élaboré qui s'arrime sur le même horizon temporel que les ODD,.

1.2. Analyse diagnostique, objectifs de développement et stratégies du ministère

Le diagnostic du sous-secteur des enseignements maternel et primaire découle de l'évaluation des

OMD, du forum national sur le secteur de l'éducation, des revues sectorielles de l'éducation, des monitorings trimestriels et aussi des premières tendances de l'évaluation PASEC 2019. Ce diagnostic permet de dégager les défis actuels du sous-secteur en lien avec le quatrième objectif de développement durable qui permet de redéfinir les objectifs et les stratégies du Ministère.

1.2.1. Analyse diagnostique (les enjeux et défis) et vision

Le secteur éducatif en général et le sous-secteur des enseignements maternel et primaire en particulier, ont enregistré des progrès importants en matière d'accès, d'équité et de rétention mais d'importants défis restent à relever compte tenu des contraintes auxquelles il fait actuellement face.

Pendant longtemps, le secteur de l'éducation a connu une instabilité institutionnelle. Il est aujourd'hui piloté par trois (03) ministères. Le MEMP est l'un de ces ministères. Il a la charge le sous-secteur des enseignements maternel et primaire.

Selon la loi d'orientation n° 2003-17 du 17 octobre 2003, la population attendue à la maternelle est de la tranche de 2ans et demi à quatre ans et demi (2,5 à 4,5 ans) et au niveau du primaire, c'est la tranche d'âge de quatre ans et demi à onze ans (4,5 à 11 ans).

A l'image des autres ministères, le MEMP est structuré en directions centrales (structures ayant une envergure transversale), directions techniques (structures mises en place pour des besoins spécifiques), organismes sous tutelle (structures ayant une autonomie de gestion financière), les structures déconcentrées (directions départementales, régions pédagogiques, circonscriptions scolaires et écoles).

Le MEMP à lui seul gère plus de 57% du personnel de l'Etat composé essentiellement du personnel enseignant, du personnel technique et administratif, du personnel de soutien et d'appui.

Au cours de ces trois dernières années, l'économie béninoise a commencé par connaître un début d'essor, malgré cela, le budget hors dépenses de personnel du sous-secteur des enseignements maternel et primaire diminue d'année en année.

Pour accomplir cette noble mission d'éducation du peuple, l'Etat joue un grand rôle. Pour ce faire, il se fait accompagner des partenaires techniques et financiers, les organisations de la société civile, les organisations non gouvernementales, les partenaires sociaux.

Au cours de cette dernière décennie, le sous-secteur des enseignements maternel et primaire a connu des progrès significatifs en matière d'accès, de rétention et d'équité. En effet, le Taux Brut de Pré-Scolarisation (TBPS) à la maternelle est passé de 10,32% en 2010 à 15,6% en 2016 pour s'afficher avec une légère baisse à 15,2% en 2020. Au niveau du primaire, le Taux de Brut de Scolarisation présentant une tendance régressive est passé de 115,40% en 2016 à 113,27% en 2017 puis à 108,32% en 2019 et en fin à 107,84% en 2020. Il revient à notifier que les statistiques de 2016 jusqu'en 2018 ont été calculées sur la base des projections de l'effectif de la population issue du dernier Recensement Général

de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2013. Aussi, le TBS de plus de 100% ne signifie pas que tous les enfants en âge d'être scolarisés (4,5 à 11 ans) le sont. Il informe sur la capacité d'accueil du système. Cependant, le taux d'achèvement a connu une détérioration ces dernières années passant de 71,31% en 2016 à 60,24% en 2017 puis 58,49% en 2018, en suite à 54,81% en 2019 pour finir à 54,11% en 2020. Une telle dégradation nous éloigne davantage de la cible de 73,48% fixée pour 2020.

Il en est de même de la qualité des enseignements qui se dégrade d'année en année au vue des résultats des tests sur les acquis scolaires des élèves. En effet, la majorité des enfants béninois ne savent ni lire, ni écrire et calculer malgré les efforts fournis par le Gouvernement et ses partenaires.

En abordant l'équité nous avons constaté que près de 90% des salles de classe et des latrines des écoles des enseignements maternel et primaire ont été construites sans tenir compte des apprenants à mobilité réduite.

Par ailleurs, en orientant les analyses des indicateurs au niveau du genre, nous constatons qu'il n'y a pas un grand écart entre les deux sexes au niveau des apprenants tant aux niveaux national et départemental qu'au niveau communal. En effet, au niveau national au primaire :

- les filles font 47,35% des apprenants alors que les garçons font 52,65%, soit un écart de 5,10 points ;
- le Taux de Promotion est de 72,01% au niveau du sexe féminin et de 72,15% au niveau du sexe masculin, soit un écart de 0,14 point ;
- le Taux de Redoublement est de 14,80% chez les filles et 15,42% chez les garçons, soit un écart de 0,62 point ;
- le Taux d'Abandon est de 13,19% chez les filles et de 12,44% chez les garçons, soit un écart de 0,75 point;
- le Taux Brut de Scolarisation est de 103,36% chez les filles et 112,21% chez les garçons, soit un écart de 9,95 points;
- le Taux d'Admission est de 143,24% au niveau sexe féminin et de 153,54% au niveau du sexe masculin, soit un écart de 10,30 points ;
- le Taux d'Achèvement est de 51,34% chez les filles et 56,82% chez les garçons, soit de 5,48 points.

Mais au niveau des personnels enseignant et administratif, les écarts au niveau des indicateurs sont trop élevés. En effet, les femmes font 29% du personnel enseignant et les hommes 71% ; les femmes font 20,84% du personnel administratif et les hommes 79,16%. La réduction de ces écarts ne peuvent pas être résolu par le MEMP car la politique de recrutement du personnel dans la fonction publique est du ressort du Ministère du Travail de la Fonction Publique

Pour ce qui concerne les nominations au niveau des postes stratégiques, les femmes sont très peu et cela s'explique par le fait de que 10,74% des femmes sont de la catégorie A et 20,07% sont de la catégorie.

ANALYSE DES FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITES ET MENACES

Le sous-secteur des enseignements maternel et Primaire a fait beaucoup d'efforts en matière d'accès et de rétention comme le montre les évolutions des indicateurs d'accès et de rétention. En effet, le TBS est passé de 110,6% en 2010 à 113,27% en 2017 avant de chuter à 108,32% en 2019.

Forces

- la disponibilité d'un plan stratégique actualisé et aligné sur l'horizon des ODD : le PSE 2018-2030 qui prend en compte le genre ;
- l'élaboration chaque année des Documents de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD) ;
- l'organisation régulière des revues internes trimestrielles et des revues du secteur de l'éducation ;
- l'élaboration régulière des plans de travail annuel pour une meilleure planification annuelle des activités ;
- l'organisation des suivis de l'exécution des PTA ;
- l'élaboration régulière des rapports de

Faiblesses

- inefficacité des actions ;
- l'indisponibilité à temps des ressources pour accompagner la mise en œuvre des

Opportunités

- Encadrement du droit de grève aux enseignants ;

- Mise en place du CNE (Conseil National de l'Education) ;
- Mise en place de l'Agence Nationale pour les Prestations aux Etablissements Scolaires Publiques (ANPESP).

Menaces

- Insuffisances de ressources ;
- Difficulté de mobilisation des ressources, contre-partie de l'appui des partenaires.

1.2.2. Objectifs de développement, axes stratégiques

Le Programme Pluriannuel des Dépenses, devra mettre en œuvre des mesures devant permettre l'atteinte des objectifs fixés. Les axes stratégiques par programme se présentent comme suit :

Programme 1 : Pilotage et Soutien aux services

L'amélioration du pilotage et du soutien aux différents services du MEMP passera par les axes ci-dessous :

- **Renforcement de la coordination et du management du sous-secteur:** Cet axe stratégique prend en compte la mise en place du Système d'Information pour la Gestion de l'Education (SIGE), l'élaboration du cadre organique, la mise en œuvre du plan de formation des ressources humaines, le suivi de la mise en œuvre des activités à tous les niveaux, l'élaboration des manuels de procédures et d'exécution, l'amélioration de la synergie entre les structures et l'imputabilité des
- **Amélioration de l'allocation des enseignants:** Il s'agit ici de plaider pour le recrutement et la gestion des enseignants par les mairies d'une part, et le recrutement des contractuels de l'Etat sur poste, d'autre
- **Renforcement de la déconcentration/décentralisation dans l'éducation:** Cet axe envisage de mettre en œuvre les actions du Plan de Déconcentration/Décentralisation (poursuivre le transfert des ressources et des compétences aux communes et mettre en place un mécanisme de reddition de compte dans la gestion des ressources transférées, etc...).

- **Appui au développement du secteur privé des enseignements maternel et primaire:** A ce niveau, il importe d'assurer que les normes et procédures sont respectées en matière de création des écoles, de dotation en enseignants et d'identifier les difficultés rencontrées par les écoles privées et les accompagner dans leur résolution.
- **Mobilisation des financements innovants:** Cet axe s'inscrit dans le cadre du développement du partenariat public-privé (sociétés/entreprises, banques, opérateurs GSM, ONG, initiatives individuelles,) en vue de la mobilisation des ressources pour la construction et l'équipement des infrastructures scolaires.

Programme 2 : Accès, Équité, Rétention

Pour ce programme, six (6) axes stratégiques ont été retenus. Ces différents axes concourent à l'atteinte des résultats de ce programme. Il s'agit de :

- **Accroissement de l'accès au préscolaire et au primaire :**

Il s'agira de susciter la demande de scolarisation au pré-primaire et au primaire et de créer les conditions nécessaires pour l'accueil des enfants.

- **Généralisation de la mesure des sous-cycles :**

Il s'agira d'éviter les redoublements à l'intérieur des sous-cycles (CI-CP ; CE1-CE2 ; CM1- CM2) à travers l'encadrement des élèves d'une promotion donnée par le même enseignant à l'intérieur de chaque sous-cycle et l'accompagnement des élèves en difficultés.

- **Prise en charge des enfants déscolarisés et non scolarisés :**

Il s'agit, à travers les différentes expériences d'éducation inclusive, de donner une seconde chance aux enfants déscolarisés et non scolarisés ayant dépassé l'âge légal d'admission au système formel.

- **Intégration des enfants à besoins spécifiques :**

Cet axe stratégique prend en compte l'insertion des enfants à besoins spécifiques (notamment les enfants à handicap) dans le système d'éducation formel.

- **Poursuite de la construction et de l'équipement des infrastructures scolaires :**

Il permet d'assurer une couverture équitable des régions en infrastructures de qualité.

- **Renforcement du système de l'alimentation scolaire :**

Il s'agira de renforcer la qualité de l'alimentation et d'accroître la couverture du territoire national en cantines scolaires.

-

Programme 3 : Qualités Enseignements

Pour atteindre les résultats fixés à l'amélioration de la qualité dans le sous-secteur, il a été défini cinq (5) axes à suivre. Ils se présentent comme suit :

- **Respect du calendrier scolaire et du temps d'apprentissage des élèves :**

Il s'agit d'assurer le démarrage des activités pédagogiques à bonnes dates, la permanence des enseignants sur leur lieu de travail et la paix sociale à l'école.

- **Renforcement des compétences pédagogiques des enseignants :**

Il s'agit ici de rendre professionnels les formateurs dans les ENI, d'assurer que le stage de professionnalisation des élèves stagiaires des ENI se déroule en présence de tuteurs assermentés, d'évaluer et d'améliorer les contenus des programmes (ENI, EP et EM), d'assurer la formation continue des enseignants, l'inspection, le suivi, le contrôle et la remédiation pédagogiques.

- **Mise en place d'un système d'évaluation régulier des acquis scolaires :**

L'évaluation régulière des acquis scolaires permettra de mieux apprécier la qualité des enseignements, de capitaliser les bonnes pratiques et d'envisager les améliorations nécessaires.

- **Réorganisation de l'apprentissage des mathématiques et du français :**

Il s'agira de renforcer les capacités des enseignants à enseigner ces matières et de créer les conditions pédagogiques permettant à l'enfant de mieux s'intéresser à ces disciplines.

- **Développement des "Projet-Ecole" :**

L'objectif visé est de développer dès le bas âge, les capacités des enfants afin qu'ils soient prédisposés à embrasser les filières techniques dans leur cursus secondaire et/ou universitaire. De façon concrète, il s'agira de développer les aptitudes des enfants dans les domaines de l'apprentissage de l'informatique en milieu scolaire, des jardins scolaires, des activités culturelles, etc.

Programme 4 : Partenariat Mondial pour l'Education

-

Pour contribuer à l'amélioration de l'offre, de l'équité et de la qualité de l'éducation de base, six axes ont été définis :

- **Amélioration des programmes d'études pour une meilleure qualité de l'éducation**

Il s'agira d'améliorer les programmes d'études pour une meilleure qualité de l'éducation à travers :

- **Au niveau du primaire :**
- (i) l'examen et la révision des programmes du français pour la lecture et l'immersion dans les classes préparatoires et les mathématiques pour les élèves de CI et CP, et la conception de guides pédagogiques complétés par des fiches pédagogiques, de fascicules pour apprenant et autres matériels pour le CI et le CP;
- (ii) l'impression et la distribution de manuels de lecture au CI et CP, des affiches pour les écoles publiques et des guides pour enseignant complétés par des fiches pédagogiques à l'intention des enseignants de CI et CP; et
- (iii) le suivi de l'exploitation du matériel pédagogique d'enseignement-apprentissage en classe.

- **Au niveau du premier cycle de l'enseignement secondaire:**
- (i) l'examen et la révision des programmes d'études en français, mathématiques, physique et anglais,
- (ii) l'élaboration de guides pédagogiques dans chacune de ces disciplines pour toutes les promotions;
- (iii) l'impression et la distribution desdits programmes et guides, y compris sous forme électronique (clés USB, en ligne) pour tous les établissements publics; et
- (iv) le suivi de la mise en œuvre des programmes révisés au moyen de matériel d'enseignement et d'apprentissage en situation de classe.

- **Amélioration des connaissances des enseignants sur les programmes et les pratiques pédagogiques**

Cet axe permettra de :

- **Au niveau du primaire :**
- (i) la conception de modules de formation pour les enseignants de CI et CP et le test de ces modules;
- (ii) l'organisation de formation au profit des enseignants de CI et CP ainsi que les directeurs d'école sur le programme d'enseignement en lecture et en mathématiques dans les classes préparatoires;
- (iii) la formation des directeurs d'école au coaching; et

- (iv) la collecte des données, les services de consultants et la diffusion de l'évaluation des pratiques d'enseignement et d'apprentissage en classe.
- **Au niveau du premier cycle de l'enseignement secondaire:**
- (i) la conception et le test de modules de formation en français, mathématiques, physiques et anglais;
- (ii) la formation des responsables de discipline sur 4 modules, y compris les programmes, le contenu de la discipline, les pratiques d'enseignement/apprentissage et le coaching ; et
- (iii) l'appui au coaching en milieu scolaire.
- **Renforcement de la formation initiale des enseignants (ITE) dans les établissements de formation des enseignants**

La mise en œuvre de cet axe se fera par :

- la révision des programmes de l'ENI et de l'ENS ;
- la revue des profils professionnels à l'entrée et à la sortie des enseignants-élèves de l'ENI et l'ENS ;
- le renforcement des capacités des formateurs et maîtres de stages;
- des équipements supplémentaires pour les centres de ressources des ENI et ENS; et
- des visites d'étude de l'équipe technique des ENI et ENS.
- **Promotion de l'équité dans les communes défavorisées des départements de l'Alibori et du Borgou**

Cet axe sera mis en œuvre à travers :

- la communication et des campagnes de sensibilisation et de mobilisation pour transmettre les avantages de l'éducation dans les villages, à l'endroit des chefs religieux, des villageois et des parents dans les communautés et pour une meilleure compréhension des besoins communautaires;
- les uniformes pour tous les élèves de CI et CP des écoles publiques; et
- les incitations aux écoles primaires qui enregistrent la plus forte amélioration des taux de scolarisation.

- **Promotion de l'intégration scolaire des enfants handicapés dans les départements du Zou et des Collines**

Cet axe sera mis en oeuvre à travers :

- une campagne de sensibilisation et de mobilisation communautaire sur la scolarisation des enfants handicapés ciblant les leaders d'opinion, les responsables politiques et administratifs, les médias, l'Association des parents d'élèves, les enseignants et l'organe consultatif pédagogique;
 - le renforcement des partenariats entre les acteurs de l'éducation et l'amélioration de la formation des enseignants ainsi que l'encadrement dans l'éducation intégratrice;
 - les consultations médicales et soins aux enfants handicapés;
 - la fourniture de kits scolaires, d'équipements spécialisés et d'aides techniques spécifiques pour les enfants handicapés;
 - la formation des animateurs communautaires et des enseignants itinérants;
 - l'achat de 2 bus pour transporter les enfants malvoyants de et vers les écoles; et
 - le renforcement du système pour la mise en oeuvre, la coordination et le suivi des activités d'enseignement pour les élèves ayant des besoins spéciaux, dans les écoles primaires et les collèges.
- **Renforcement des capacités du MEMP, du MESTFP et du système de S & E**

La mise en oeuvre de cet axe se fera par :

- des subventions aux régions pédagogiques et aux inspections délégués du secondaire, liées à des contrats basés sur les performances (CBP) afin d'améliorer le soutien pédagogique des enseignants;
- des tablettes électroniques aux conseillers pédagogiques et aux inspecteurs pour enregistrer les données dans leur déplacement sur le terrain;
- le renforcement des capacités pour le suivi des résultats d'apprentissage, y compris l'équipement et la formation du personnel ;
- le renforcement des capacités du personnel d'exécution du projet;
- la pleine utilisation de la première phase du système d'information de gestion de l'éducation (SIGE), mis au point et soutenu par le projet FCB-PME récemment clôturé;
- l'extension du SIGE pour couvrir également l'enseignement secondaire;
- la collecte de données, l'analyse et la production d'annuaires statistiques pour les écoles primaires et secondaires;

- la préparation et la mise en œuvre des protocoles/outils nécessaires pour renforcer le système de gestion des ressources humaines afin d'améliorer le déploiement d'enseignants, y compris la mise à jour de la méthodologie d'allocation des enseignants avec un focus sur les nouveaux enseignants recrutés et le suivi de l'indice de cohérence dans l'allocation des enseignants;
- la diffusion des études existantes dans le secteur.

1.3. Traduction budgétaire de la stratégie ministérielle 2022 - 2024 (en FCFA)

NATURE ECONOMIQUE	REALISATION (LOI DE REGLEMENT)						CREDITS OUVERTS (LFI)	
	2018		2019		2020		2021	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Total des emplois	0	0	3 000 000 000	203 118 990 400	10 617 686 000	112 272 955 579	20 687 908 000	130 208 047 000
Personnel	0	0	0	165 310 726 400	0	78 141 314 579	0	88 409 494 000
Biens et services	0	0	0	7 611 242 000	0	8 227 349 000	0	12 181 769 000
Transfert courant	0	0	0	17 688 234 000	0	14 972 750 000	0	13 914 934 000
Investissements	0	0	3 000 000 000	12 508 788 000	10 617 686 000	10 931 542 000	20 687 908 000	15 701 850 000
Investissement exécuté par l'Etat	0	0	3 000 000 000	12 508 788 000	4 755 942 000	5 345 484 000	4 508 741 000	4 318 671 000
Transferts en capital	0	0	0	0	5 861 744 000	5 586 058 000	16 179 167 000	11 383 179 000
Total des ressources	0	0	0	190 610 202 400	10 350 000 000	111 691 413 579	7 437 500 000	121 943 697 000
I- Ressources intérieures	0	0	0	190 610 202 400	8 600 000 000	109 941 413 579	4 000 000 000	118 506 197 000
Contributions budgétaires	0	0	0	190 610 202 400	8 600 000 000	109 941 413 579	4 000 000 000	118 506 197 000
Prêts domestiques	0	0	0	0	0	0	0	0
II- Ressources extérieures	0	0	0	0	1 750 000 000	1 750 000 000	3 437 500 000	3 437 500 000
Emprunt	0	0	0	0	0	0	0	0
Dons	0	0	0	0	1 750 000 000	1 750 000 000	3 437 500 000	3 437 500 000

NATURE ECONOMIQUE	CREDITS OUVERTS (LFI)		TENDANCIELLES (T)					
	2021		2022		2023		2024	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Total des emplois	20 687 908 000	130 208 047 000	10 074 113 000	117 838 323 000	7 677 148 000	118 251 733 000	7 544 357 000	116 765 797 000
Personnel	0	88 409 494 000	0	88 409 494 000	0	88 409 494 000	0	88 409 494 000
Biens et services	0	12 181 769 000	0	8 448 170 000	0	9 418 666 000	0	9 207 429 000
Transfert courant	0	13 914 934 000	0	10 906 546 000	0	12 746 425 000	0	11 604 517 000
Investissements	20 687 908 000	15 701 850 000	10 074 113 000	10 074 113 000	7 677 148 000	7 677 148 000	7 544 357 000	7 544 357 000
Investissement exécuté par l'Etat	4 508 741 000	4 318 671 000	7 028 101 000	7 028 101 000	4 783 437 000	4 783 437 000	4 574 496 000	4 574 496 000
Transferts en capital	16 179 167 000	11 383 179 000	3 046 012 000	3 046 012 000	2 893 711 000	2 893 711 000	2 969 861 000	2 969 861 000
Total des ressources	7 437 500 000	121 943 697 000	10 074 113 000	117 838 323 000	7 677 148 000	118 251 733 000	7 544 357 000	116 765 797 000
I- Ressources intérieures	4 000 000 000	118 506 197 000	4 000 000 000	111 764 210 000	3 800 000 000	114 374 585 000	3 900 000 000	113 121 440 000
Contributions budgétaires	4 000 000 000	118 506 197 000	4 000 000 000	111 764 210 000	3 800 000 000	114 374 585 000	3 900 000 000	113 121 440 000
Prêts domestiques	0	0	0	0	0	0	0	0
II- Ressources extérieures	3 437 500 000	3 437 500 000	6 074 113 000	6 074 113 000	3 877 148 000	3 877 148 000	3 644 357 000	3 644 357 000
Emprunt	0	0	114 113 000	114 113 000	152 151 000	152 151 000	201 456 000	201 456 000
Dons	3 437 500 000	3 437 500 000	5 960 000 000	5 960 000 000	3 724 997 000	3 724 997 000	3 442 901 000	3 442 901 000

2. Présentation des programmes

2.1. Programme 1 - Pilotage et soutien aux services

2.1.1. Précis stratégique du programme

2.1.1.1. Analyse stratégique

2.1.1.1.1. Politique publique mise en oeuvre

Le Programme "Pilotage et Soutien aux services" est tiré du plan de développement stratégique du secteur de l'éducation PSE 2018-2030. Ce plan s'arrime parfaitement avec les ODD4 et le PAG en son axe stratégique n°5 (Amélioration des performances de l'éducation) du pilier 2 du PAG : Engager la transformation structurelle de l'économie

2.1.1.1.2. Finalités du programme

Le Programme "Pilotage et soutien aux services" est un programme institutionnel qui vise à soutenir les autres programmes par une coordination avisée et un management de qualité qui intègre aussi bien la bonne gestion des ressources du ministère, tant humaines que matérielles et financières.

2.1.1.1.3. Diagnostic stratégique

Le diagnostic stratégique de ce programme révèle les éléments suivants

2.1.1.1.3.1. Forces

Ces forces ont pour noms :

- la disponibilité d'un plan stratégique actualisé et aligné sur l'horizon des ODD : le PSE 2018-2030;
- l'élaboration chaque année du Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD) ;
- l'organisation régulière des revues internes trimestrielles et des revues du secteur de l'éducation ;
- l'élaboration régulière des plans de travail annuel pour une meilleure planification annuelle des activités ;
- l'organisation des suivis de l'exécution des PTA ;

l'élaboration régulière des rapports de performance

2.1.1.1.3.2. Faiblesses

A ce sujet, on peut citer :

l'indisponibilité à temps des ressources pour accompagner la mise en œuvre des actions

2.1.1.2. Enjeux et perspectives

2.1.1.2.1. Enjeux du programme

Dans ce contexte actuel où le gouvernement fait de la bonne gouvernance et de l'assainissement des finances publiques, une priorité, ce programme est d'un enjeu capital pour booster l'atteinte des objectifs dans le sous-secteur. De ce fait, il permettra :

- de situer tous les décideurs de la chaîne des résultats sur le rôle exact ainsi que la responsabilité ainsi que les ressources à utiliser pour réaliser les objectifs ;
- de disposer au niveau du sous-secteur de tous les documents de planification indiqués de même que le suivi qui doit accompagner la réalisation des actions ;
- de mettre à disposition des acteurs de terrain et à temps, toutes les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires.

2.1.1.2.2. Perspectives

La mise en œuvre du PSE 2018-2030 adopté en conseil des ministres offrira au sous-secteur, l'occasion de mobiliser à travers ce programme, les ressources des différents partenaires pour accompagner véritablement les autres programmes du sous-secteur

2.1.1.3. Axes stratégiques

Les grands axes stratégiques de ce programme sont :

- **Renforcement de la coordination et du management du sous-secteur:** Cet axe stratégique prend en compte la mise en place du Système d'Information pour la Gestion de l'Éducation (SIGE), l'élaboration du cadre organique, la mise en œuvre du plan de formation des ressources humaines, le suivi de la mise en œuvre des activités à tous les niveaux, l'élaboration des manuels de procédures et d'exécution, l'amélioration de la synergie entre les structures et l'imputabilité des
- **Amélioration de l'allocation des enseignants:** Il s'agit ici de plaider pour le recrutement et la gestion des enseignants par les mairies d'une part, et le recrutement des contractuels de l'État sur poste, d'autre
- **Renforcement de la déconcentration/décentralisation dans l'éducation:** Cet axe envisage de mettre en œuvre les actions du Plan de Déconcentration/Décentralisation (poursuivre le transfert des ressources et des compétences aux communes et mettre en place un mécanisme de reddition de compte dans la gestion des ressources transférées, etc...).

- **Appui au développement du secteur privé des enseignements maternel et primaire**

: A ce niveau, il importe d'assurer que les normes et procédures sont respectées en matière de création des écoles, de dotation en enseignants et d'identifier les difficultés rencontrées par les écoles privées et les accompagner dans leur résolution.

- **Mobilisation des financements innovants:** Cet axe s'inscrit dans le cadre du développement du partenariat public-privé (sociétés/entreprises, banques, opérateurs GSM, ONG, initiatives individuelles,) en vue de la mobilisation des ressources pour la construction et l'équipement des infrastructures scolaires.

2.1.1.4. Présentation des actions constitutives du programme

Actions	Unités administratives
Action 1 : Pilotage et coordination du ministère	CABINET DU MINISTRE
	INSPECTION GENERALE DU MINISTERE
	SECRETARIAT GENERAL DU MINISTERE
	SECRETARIAT TECHNIQUE PERMANENT PDDSE
Action 2 : Planification, programmation et suivi-évaluation	
Action 3 : Gestion des ressources humaines, matérielles, financières du ministère	Centre national de production des manuels scolaires
	DELEGATION AU CONTROLE DES MARCHES PUBLICS
	DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES
	PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS
Action 4 : Pilotage de la décentralisation et de la déconcentration	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES ENSEIGNEMENTS MATERNEL ET PRIMAIRE DE L'ALIBORI
	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES ENSEIGNEMENTS MATERNEL ET PRIMAIRE DE L'ATACORA
	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES ENSEIGNEMENTS MATERNEL ET PRIMAIRE DE L'ATLANTIQUE
	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES ENSEIGNEMENTS MATERNEL ET PRIMAIRE DE L'OUEME
	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES ENSEIGNEMENTS MATERNEL ET PRIMAIRE DE LA DONGA
	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES ENSEIGNEMENTS MATERNEL ET PRIMAIRE DES COLLINES
	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES ENSEIGNEMENTS MATERNEL ET PRIMAIRE DU BORGOU
	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES ENSEIGNEMENTS MATERNEL ET PRIMAIRE DU COUFFO
	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES ENSEIGNEMENTS MATERNEL ET PRIMAIRE DU LITTORAL
	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES ENSEIGNEMENTS MATERNEL ET PRIMAIRE DU MONO
	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES ENSEIGNEMENTS MATERNEL ET PRIMAIRE DU PLATEAU
	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES ENSEIGNEMENTS MATERNEL ET PRIMAIRE DU ZOU

Actions	Unités administratives
Action 5 : Information, archives sur l'action du ministère	Commission nationale béninoise pour l'UNESCO
	DIRECTION DE L'INFORMATIQUE ET DU PREARCHIVAGE
	Direction de la Médiathèque de l'Education

2.1.2. Cartographie du programme et brève présentation du Responsable du Programme

2.1.2.1. Cartographie du programme

<p>Directions Centrales, Techniques et Départementales/Régionales</p>	<p>CAB - CABINET DU MINISTRE CNBU - Commission nationale béninoise pour l'UNESCO CNPMS - Centre national de production des manuels scolaires DAF - DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES DCMP - DELEGATION AU CONTROLE DES MARCHES PUBLICS DDEMP ALIBORI - DIRECTION DEPARTEMENTALE DES ENSEIGNEMENTS MATERNEL ET PRIMAIRE DE L'ALIBORI DDEMP ATACORA - DIRECTION DEPARTEMENTALE DES ENSEIGNEMENTS MATERNEL ET PRIMAIRE DE L'ATACORA DDEMP ATLANTIQUE - DIRECTION DEPARTEMENTALE DES ENSEIGNEMENTS MATERNEL ET PRIMAIRE DE L'ATLANTIQUE DDEMP BORGOU - DIRECTION DEPARTEMENTALE DES ENSEIGNEMENTS MATERNEL ET PRIMAIRE DU BORGOU DDEMP COLLINES - DIRECTION DEPARTEMENTALE DES ENSEIGNEMENTS MATERNEL ET PRIMAIRE DES COLLINES DDEMP COUFFO - DIRECTION DEPARTEMENTALE DES ENSEIGNEMENTS MATERNEL ET PRIMAIRE DU COUFFO DDEMP DONGA - DIRECTION DEPARTEMENTALE DES ENSEIGNEMENTS MATERNEL ET PRIMAIRE DE LA DONGA DDEMP LITTORAL - DIRECTION DEPARTEMENTALE DES ENSEIGNEMENTS MATERNEL ET PRIMAIRE DU LITTORAL DDEMP MONO - DIRECTION DEPARTEMENTALE DES ENSEIGNEMENTS MATERNEL ET PRIMAIRE DU MONO DDEMP OUEME - DIRECTION DEPARTEMENTALE DES ENSEIGNEMENTS MATERNEL ET PRIMAIRE DE L'OUEME DDEMP PLATEAU - DIRECTION DEPARTEMENTALE DES ENSEIGNEMENTS MATERNEL ET PRIMAIRE DU PLATEAU DDEMP ZOU - DIRECTION DEPARTEMENTALE DES ENSEIGNEMENTS MATERNEL ET PRIMAIRE DU ZOU DIP - DIRECTION DE L'INFORMATIQUE ET DU PREARCHIVAGE DME - Direction de la Médiathèque de l'Education IGM - INSPECTION GENERALE DU MINISTERE PRMP - PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS SGM - SECRETARIAT GENERAL DU MINISTERE</p>
--	---

Directions Centrales, Techniques et Départementales/Régionales	STP PDDSE - SECRETARIAT TECHNIQUE PERMANENT PDDSE
Organisme sous tutelle directe	
Organismes privés et ONGs subventionnées	
Projets PIP	
Projets Hors PIP	

2.1.2.2. Présentation du Responsable de Programme

Nom et prénom(s) : KOTEGNON Z. Gildas Borgia

Poste occupé : Directeur de l'Administration et des Finances

2.1.3. Cadre de performance du programme

Logique d'intervention	Indicateurs de performance	Résultats attendus	Source de vérification	Hypothèses et conditions critiques
Objectif global: Améliorer le management stratégique du sous-secteur	Taux d'exécution physique du PTA		Rapport de suivi-évaluation, Enquête	Disponibilité de ressources au niveau des projets
Objectif spécifique 1: Renforcer le système de planification, programmation et budgétisation du sous-secteur.	Taux de sensibilité du PTA aux ODD	100% des documents élaborés dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme budgétaire	Rapport de performance	Volonté politique d'allocation des ressources
Objectif spécifique 2: Rendre efficace le système de gestion du sous-secteur	Pourcentage des affectations et mutations du personnel enseignant et administratif respectant les textes en vigueur	Les ressources du ministère, tant humaines que matérielles et financières sont bien gérées	Etats d'effectif	Volonté politique de respecter les textes en vigueur
	Taux d'exécution financière hors salaires, base engagement du Budget		SIGFIP	Volonté politique de respecter les textes en vigueur

Logique d'intervention	Indicateurs de performance	Résultats attendus	Source de vérification	Hypothèses et conditions critiques
Objectif spécifique 3: Renforcer le système de l'information et	Délai de production de l'annuaire statistique de l'année scolaire écoulée	L'informatisation est introduite dans les écoles primaires	Rapport de performance	Disponibilité de ressources

2.1.4. Indicateurs de programme et leur évolution

Libellé de l'indicateur	Unité	Valeur référence	Historiques			Valeurs cibles		
			2019	2020	2021	2022	2023	2024
PROGRAMME :062 - Pilotage et soutien aux services								
Objectif stratégique :Améliorer le management stratégique du sous-secteur								
Objectif spécifique :Renforcer le système de planification, programmation et budgétisation du sous-secteur.								
Taux de sensibilité du PTA aux ODD	%	70	-	100	70	80	90	90
SOURCE	:	Rapport de performance						
STRUCTURE RESPONSABLE	:	DPP						
OBSERVATIONS	:	Volonté politique d'allocation des ressources						
Objectif spécifique :Rendre efficace le système de gestion du sous-secteur								
Taux d'exécution financière hors salaires, base engagement du Budget	%	100	-	-	100	100	100	100
SOURCE	:	SIGFIP						
STRUCTURE RESPONSABLE	:	DAF						
OBSERVATIONS	:	Volonté politique de respecter les textes en vigueur						
Objectif spécifique :Renforcer le système de l'information et de pré-archivage								
Délai de production de l'annuaire statistique de l'année scolaire écoulée	mois	6	-	75	6	3	3	3
SOURCE	:	Rapport de performance						
STRUCTURE RESPONSABLE	:	DPP						
OBSERVATIONS	:	Disponibilité de ressources						

2.1.5. Répartition triennale des dépenses (en FCFA)

NATURE ECONOMIQUE	REALISATION (LOI DE REGLEMENT)						CREDITS OUVERTS (LFI)	
	2018		2019		2020		2021	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Total des emplois	0	0	3 000 000 000	171 867 237 000	0	80 497 972 579	0	95 204 567 000
Personnel	0	0	0	157 147 186 000	0	76 999 017 579	0	84 407 353 000
Biens et services	0	0	0	6 439 242 000	0	3 438 955 000	0	10 581 880 000
Transfert courant	0	0	0	2 280 809 000	0	60 000 000	0	215 334 000
Investissements	0	0	3 000 000 000	6 000 000 000	0	0	0	0
Investissement exécuté par l'Etat	0	0	3 000 000 000	6 000 000 000	0	0	0	0
Transferts en capital	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des ressources	0	0	0	165 867 237 000	0	80 497 972 579	0	95 204 567 000
I- Ressources intérieures	0	0	0	165 867 237 000	0	80 497 972 579	0	95 204 567 000
Contributions budgétaires	0	0	0	165 867 237 000	0	80 497 972 579	0	95 204 567 000
Prêts domestiques	0	0	0	0	0	0	0	0
II- Ressources extérieures	0	0	0	0	0	0	0	0
Emprunt	0	0	0	0	0	0	0	0
Dons	0	0	0	0	0	0	0	0

NATURE ECONOMIQUE	CREDITS OUVERTS (LFI)		TENDANCIELLES (T)					
	2021		2022		2023		2024	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Total des emplois	0	95 204 567 000	0	91 829 176 000	0	92 380 711 000	0	92 227 551 000
Personnel	0	84 407 353 000	0	87 256 269 000	0	87 256 269 000	0	87 256 269 000
Biens et services	0	10 581 880 000	0	4 085 810 000	0	4 555 174 000	0	4 453 013 000
Transfert courant	0	215 334 000	0	487 097 000	0	569 268 000	0	518 269 000
Investissements	0	0	0	0	0	0	0	0
Investissement exécuté par l'Etat	0	0	0	0	0	0	0	0
Transferts en capital	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des ressources	0	95 204 567 000	0	91 829 176 000	0	92 380 711 000	0	92 227 551 000
I- Ressources intérieures	0	95 204 567 000	0	91 829 176 000	0	92 380 711 000	0	92 227 551 000
Contributions budgétaires	0	95 204 567 000	0	91 829 176 000	0	92 380 711 000	0	92 227 551 000
Prêts domestiques	0	0	0	0	0	0	0	0
II- Ressources extérieures	0	0	0	0	0	0	0	0
Emprunt	0	0	0	0	0	0	0	0
Dons	0	0	0	0	0	0	0	0

2.1.6. Tableau d'évaluation financière (en FCFA)

Actions	2022						TOTAL
	Pers.	ABS	Tf.	DCA			
				RI	RE	Tf.	
062001 - Pilotage et coordination du ministère	347 684 000	275 299 000	0	0	0	0	622 983 000
062002 - Planification, programmation et suivi- évaluation	0	43 631 000	271 447 000	0	0	0	315 078 000
062003 - Gestion des ressources humaines, matérielles, financières du ministère	7 645 398 000	3 253 928 000	135 723 000	0	0	0	11 035 049 000
062004 - Pilotage de la décentralisation et de la déconcentration	79 166 828 000	473 568 000	79 927 000	0	0	0	79 720 323 000
062005 - Information, archives sur l'action du ministère	96 359 000	39 384 000	0	0	0	0	135 743 000
Total	87 256 269 000	4 085 810 000	487 097 000	0	0	0	91 829 176 000

Actions	2023						TOTAL
	Pers.	ABS	Tf.	DCA			
				RI	RE	Tf.	
062001 - Pilotage et coordination du ministère	347 797 000	986 181 000	0	0	0	0	1 333 978 000
062002 - Planification, programmation et suivi- évaluation	0	278 514 000	0	0	0	0	278 514 000
062003 - Gestion des ressources humaines, matérielles, financières du ministère	7 647 904 000	2 519 832 000	44 942 000	0	0	0	10 212 678 000
062004 - Pilotage de la décentralisation et de la déconcentration	79 164 178 000	626 768 000	524 326 000	0	0	0	80 315 272 000
062005 - Information, archives sur l'action du ministère	96 390 000	143 879 000	0	0	0	0	240 269 000
Total	87 256 269 000	4 555 174 000	569 268 000	0	0	0	92 380 711 000

Actions	2024						TOTAL
	Pers.	ABS	Tf.	DCA			
				RI	RE	Tf.	
062001 - Pilotage et coordination du ministère	347 797 000	964 063 000	0	0	0	0	1 311 860 000
062002 - Planification, programmation et suivi- évaluation	0	272 268 000	0	0	0	0	272 268 000
062003 - Gestion des ressources humaines, matérielles, financières du ministère	7 647 904 000	2 463 319 000	40 916 000	0	0	0	10 152 139 000
062004 - Pilotage de la décentralisation et de la déconcentration	79 164 178 000	612 711 000	477 353 000	0	0	0	80 254 242 000
062005 - Information, archives sur l'action du ministère	96 390 000	140 652 000	0	0	0	0	237 042 000
Total	87 256 269 000	4 453 013 000	518 269 000	0	0	0	92 227 551 000

2.1.7. Evolution des emplois rémunérés affectés au programme

Catégorie	2018	2019	2020	Justifications
A	0	0	0	
B	0	0	0	
C	0	0	0	
D	0	0	0	
E	0	0	0	
Total	0	0	0	

2.1.8. Rattachement des opérateurs publics au programme

2.2. Programme 2 - Accès, Equité, Rétention

2.2.1. Précis stratégique du programme

2.2.1.1. Analyse stratégique

2.2.1.1.1. Politique publique mise en oeuvre

Le Programme "Accès, Equité, Rétention" est tiré du plan de développement stratégique du secteur de l'éducation PSE 2018-2030. Ce plan s'arrime parfaitement avec les ODD 4 et le PAG en son axe stratégique n°5 (Amélioration des performances de l'éducation) du pilier 2 du PAG : Engager la transformation structurelle de l'économie.

2.2.1.1.2. Finalités du programme

Le Programme "Accès, Equité, Rétention" est le deuxième programme du DPPD. Il vise à créer les conditions idoines qui favorisent l'entrée des jeunes écoliers dans le système éducatif, leur maintien tout en assurant la justice sociale et l'égalité des chances à tous les genres d'écoliers ainsi qu'à toutes les régions du pays.

2.2.1.1.3. Diagnostic stratégique

Le diagnostic stratégique de ce programme révèle les éléments suivants :

2.2.1.1.3.1. Forces

Ces forces ont pour noms :

- la disponibilité d'un plan stratégique actualisé et aligné sur l'horizon des ODD : lePSE 2018-2030 qui accorde une place de choix aux constructions d'infrastructures scolaires ainsi qu'aux cantines scolaires ;
- le PAG qui se propose de construire 6000 salles de classes à l'horizon 2021 ;
- la volonté du gouvernement d'augmenter l'effectif des enfants bénéficiaires des cantines scolaires en 2019

2.2.1.1.3.2. Faiblesses

A ce sujet, on peut citer :

- l'indisponibilité à temps des ressources pour accompagner la mise en œuvre des actions.
- La suspension en 2017 des projets de

2.2.1.2. Enjeux et perspectives

2.2.1.2.1. Enjeux du programme

Avec l'attribution au PAM de l'alimentation des écoliers dans nos écoles, ce programme se doit véritablement d'être en première ligne pour relever les défis de l'école d'aujourd'hui. Il doit par ailleurs pouvoir aider le gouvernement à relever ses défis en matière de construction d'infrastructures scolaires.

2.2.1.2.2. Perspectives

La mise en œuvre du PSE 2018-2030 récemment adopté en conseil des ministres offrira au sous-secteur, l'occasion de mobiliser à travers ce programme, les ressources des différents partenaires pour construire et équiper les salles de classe de même que l'alimentation en milieu scolaire va connaître un essor nouveau.

2.2.1.3. Axes stratégiques

Pour ce programme, six (6) axes stratégiques ont été retenus. Ces différents axes concourent à l'atteinte des résultats de ce programme. Il s'agit de :

- **Accroissement de l'accès au préscolaire et au primaire :**

Il s'agira de susciter la demande de scolarisation au pré-primaire et au primaire et de créer les conditions nécessaires pour l'accueil des enfants.

- **Généralisation de la mesure des sous-cycles :**

Il s'agira d'éviter les redoublements à l'intérieur des sous-cycles (CI-CP ; CE1-CE2 ; CM1- CM2) à travers l'encadrement des élèves d'une promotion donnée par le même enseignant à l'intérieur de chaque sous-cycle et l'accompagnement des élèves en difficultés.

- **Prise en charge des enfants déscolarisés et non scolarisés :**

Il s'agit, à travers les différentes expériences d'éducation inclusive, de donner une seconde chance aux enfants déscolarisés et non scolarisés ayant dépassé l'âge légal d'admission au système formel.

- **Intégration des enfants à besoins spécifiques :**

Cet axe stratégique prend en compte l'insertion des enfants à besoins spécifiques (notamment les enfants à handicap) dans le système d'éducation formel.

- **Poursuite de la construction et de l'équipement des infrastructures scolaires :**

Il permet d'assurer une couverture équitable des régions en infrastructures de qualité.

- **Renforcement du système de l'alimentation scolaire :**

Il s'agira de renforcer la qualité de l'alimentation et d'accroître la couverture du territoire national en cantines scolaires.

2.2.1.4. Présentation des actions constitutives du programme

Actions	Unités administratives
Action 1 : Infrastructures scolaires et administratives	DIRECTION DE LA PROGRAMMATION ET DE LA PROSPECTIVE
Action 2 : Scolarisation	Direction de l'Enseignement Maternel
	Direction de l'Enseignement Primaire
	UNITE FOCALE DE LUTTE CONTRE LE SIDA
Action 3 : Cantines scolaires	Direction de l'alimentation scolaire

2.2.2. Cartographie du programme et brève présentation du Responsable du Programme

2.2.2.1. Cartographie du programme

Directions Centrales, Techniques et Départementales/Régionales	DAS - Direction de l'alimentation scolaire DEM - Direction de l'Enseignement Maternel DEP - Direction de l'Enseignement Primaire DPP - DIRECTION DE LA PROGRAMMATION ET DE LA PROSPECTIVE
Organisme sous tutelle directe	UFLS - UNITE FOCAL DE LUTTE CONTRE LE SIDA
Organismes privés et ONGs subventionnées	
Projets PIP	FADEC - INVESTISSEMENT Programme de construction et d'équipement d'écoles primaires au Bénin (JAPON 6, PHASE 6) PROGRAMME "UN ELEVE SOUS UN TOIT UNE CLASSE ET UN MAITRE POUR L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE" (Projet de développement de l'éducation BID III)
Projets Hors PIP	

2.2.2.2. Présentation du Responsable de Programme

Nom et prénom(s) : KOTEGNON Z. Gildas Borgia

Poste occupé : Directeur de l'Administration et des Finances

2.2.3. Cadre de performance du programme

Logique d'intervention	Indicateurs de performance	Résultats attendus	Source de vérification	Hypothèses et conditions critiques
Objectif global: Assurer une scolarisation primaire à tous les enfants	Le taux brut de scolarisation		Annuaire statistique	Volonté politique d'allocation

Logique d'intervention	Indicateurs de performance	Résultats attendus	Source de vérification	Hypothèses et conditions critiques
Objectif spécifique 1: Créer les conditions d'accueil à tous les	Taux de récupération des enfants déscolarisés et non scolarisés de 10 à 17 ans dans les programmes de Cours Accélérés	200 salles de classes sont construites par an et 50 pourcent des enfants	Annuaire statistique	Volonté politique d'allocation
	Ecart entre les REM départementaux extrêmes			
	Indice de parité fille/garçon			
	Nombre de nouvelles salles de classe construites		Annuaire statistique et Rapport de suivi-évaluation.	Volonté politique d'allocation
Objectif spécifique 2: Améliorer l'efficacité interne du sous-secteur	Le taux de redoublement au primaire	50 pourcent des écoliers sont nourris par les cantines scolaires en 2021	Annuaire statistique	Volonté politique d'allocation
	Pourcentage d'écoliers nourris par les cantines gouvernementales		Rapport de performance	Volonté politique de poursuivre le programme

2.2.4. Indicateurs de programme et leur évolution

Libellé de l'indicateur	Unité	Valeur référence	Historiques			Valeurs cibles		
			2019	2020	2021	2022	2023	2024
PROGRAMME :063 - Accès, Equité, Rétention								
Objectif stratégique :Assurer une scolarisation primaire à tous les enfants								
Objectif spécifique :Créer les conditions d'accueil à tous les enfants scolarisables								
Nombre de nouvelles salles de classe construites	%	1200	-	1200	1200	1200	1200	1200
SOURCE	:	Annuaire statistique et Rapport de suivi-évaluation.						
STRUCTURE RESPONSABLE	:	DPP						
OBSERVATIONS	:	Volonté politique d'allocation						

Libellé de l'indicateur	Unité	Valeur référence	Historiques			Valeurs cibles		
			2019	2020	2021	2022	2023	2024
Taux de récupération des enfants déscolarisés et non scolarisés de 10 à 17 ans dans les programmes de Cours Accélérés	%	10	-	50	10	15	20	20
SOURCE	:	Annuaire statistique						
STRUCTURE RESPONSABLE	:	DEP						
OBSERVATIONS	:	Volonté politique d'allocation						
Ecart entre les REM départementaux extrêmes	%	5	-	5	5	2	1	1
SOURCE	:	Annuaire statistique						
STRUCTURE RESPONSABLE	:	DAF						
OBSERVATIONS	:	Volonté politique d'allocation						
Indice de parité fille/garçon	%	-	-	1	1	1	1	1
SOURCE	:	Annuaire statistique						
STRUCTURE RESPONSABLE	:	DEP						
OBSERVATIONS	:	Volonté politique d'allocation						
Objectif spécifique : Améliorer l'efficacité interne du sous-secteur								
Pourcentage d'écoliers nourris par les cantines gouvernementales	%	-	-	-	-	-	-	-
SOURCE	:	Rapport de performance						
STRUCTURE RESPONSABLE	:	DAS						
OBSERVATIONS	:	Volonté politique de poursuivre le programme						
Le taux de redoublement au primaire	%	10	-	10	10	10	10	10
SOURCE	:	Annuaire statistique						
STRUCTURE RESPONSABLE	:	DEP						
OBSERVATIONS	:	Volonté politique d'allocation						

2.2.5. Répartition triennale des dépenses (en FCFA)

NATURE ECONOMIQUE	REALISATION (LOI DE REGLEMENT)						CREDITS OUVERTS (LFI)	
	2018		2019		2020		2021	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Total des emplois	0	0	0	21 452 044 400	10 617 686 000	24 975 188 000	13 727 908 000	25 349 285 000
Personnel	0	0	0	1 284 856 400	0	473 418 000	0	484 346 000
Biens et services	0	0	0	140 000 000	0	307 478 000	0	230 389 000
Transfert courant	0	0	0	13 518 400 000	0	13 262 750 000	0	12 892 700 000
Investissements	0	0	0	6 508 788 000	10 617 686 000	10 931 542 000	13 727 908 000	11 741 850 000
Investissement exécuté par l'Etat	0	0	0	6 508 788 000	4 755 942 000	5 345 484 000	358 671 000	358 671 000
Transferts en capital	0	0	0	0	5 861 744 000	5 586 058 000	13 369 237 000	11 383 179 000
Total des ressources	0	0	0	14 943 256 400	10 350 000 000	24 393 646 000	4 437 500 000	18 044 935 000
I- Ressources intérieures	0	0	0	14 943 256 400	8 600 000 000	22 643 646 000	4 000 000 000	17 607 435 000
Contributions budgétaires	0	0	0	14 943 256 400	8 600 000 000	22 643 646 000	4 000 000 000	17 607 435 000
Prêts domestiques	0	0	0	0	0	0	0	0
II- Ressources extérieures	0	0	0	0	1 750 000 000	1 750 000 000	437 500 000	437 500 000
Emprunt	0	0	0	0	0	0	0	0
Dons	0	0	0	0	1 750 000 000	1 750 000 000	437 500 000	437 500 000

NATURE ECONOMIQUE	CREDITS OUVERTS (LFI)		TENDANCIELLES (T)					
	2021		2022		2023		2024	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Total des emplois	13 727 908 000	25 349 285 000	6 114 113 000	15 982 766 000	6 377 148 000	17 806 144 000	6 244 357 000	16 724 499 000
Personnel	0	484 346 000	0	484 346 000	0	484 346 000	0	484 346 000
Biens et services	0	230 389 000	0	422 555 000	0	471 096 000	0	460 531 000
Transfert courant	0	12 892 700 000	0	8 961 752 000	0	10 473 554 000	0	9 535 265 000
Investissements	13 727 908 000	11 741 850 000	6 114 113 000	6 114 113 000	6 377 148 000	6 377 148 000	6 244 357 000	6 244 357 000
Investissement exécuté par l'Etat	358 671 000	358 671 000	3 068 101 000	3 068 101 000	3 483 437 000	3 483 437 000	3 274 496 000	3 274 496 000
Transferts en capital	13 369 237 000	11 383 179 000	3 046 012 000	3 046 012 000	2 893 711 000	2 893 711 000	2 969 861 000	2 969 861 000
Total des ressources	4 437 500 000	18 044 935 000	6 114 113 000	15 982 766 000	6 377 148 000	17 806 144 000	6 244 357 000	16 724 499 000
I- Ressources intérieures	4 000 000 000	17 607 435 000	4 000 000 000	13 868 653 000	3 800 000 000	15 228 996 000	3 900 000 000	14 380 142 000
Contributions budgétaires	4 000 000 000	17 607 435 000	4 000 000 000	13 868 653 000	3 800 000 000	15 228 996 000	3 900 000 000	14 380 142 000
Prêts domestiques	0	0	0	0	0	0	0	0
II- Ressources extérieures	437 500 000	437 500 000	2 114 113 000	2 114 113 000	2 577 148 000	2 577 148 000	2 344 357 000	2 344 357 000
Emprunt	0	0	114 113 000	114 113 000	152 151 000	152 151 000	201 456 000	201 456 000
Dons	437 500 000	437 500 000	2 000 000 000	2 000 000 000	2 424 997 000	2 424 997 000	2 142 901 000	2 142 901 000

2.2.6. Tableau d'évaluation financière (en FCFA)

Actions	2022						TOTAL
	Pers.	ABS	Tf.	DCA			
				RI	RE	Tf.	
063001 - Infrastructures scolaires et administratives	236 556 000	54 142 000	0	953 988 000	2 114 113 000	2 429 312 000	5 788 111 000
063002 - Scolarisation	220 011 000	338 406 000	4 366 934 000	0	0	616 700 000	5 542 051 000
063003 - Cantines scolaires	27 779 000	30 007 000	4 594 818 000	0	0	0	4 652 604 000
Total	484 346 000	422 555 000	8 961 752 000	953 988 000	2 114 113 000	3 046 012 000	15 982 766 000

Actions	2023						TOTAL
	Pers.	ABS	Tf.	DCA			
				RI	RE	Tf.	
063001 - Infrastructures scolaires et administratives	236 556 000	60 361 000	0	906 289 000	2 577 148 000	2 307 846 000	6 088 200 000
063002 - Scolarisation	220 011 000	377 281 000	5 103 619 000	0	0	585 865 000	6 286 776 000
063003 - Cantines scolaires	27 779 000	33 454 000	5 369 935 000	0	0	0	5 431 168 000
Total	484 346 000	471 096 000	10 473 554 000	906 289 000	2 577 148 000	2 893 711 000	17 806 144 000

Actions	2024						TOTAL
	Pers.	ABS	Tf.	DCA			
				RI	RE	Tf.	
063001 - Infrastructures scolaires et administratives	236 556 000	59 007 000	0	930 139 000	2 344 357 000	2 969 861 000	6 539 920 000
063002 - Scolarisation	220 011 000	368 820 000	4 646 399 000	0	0	0	5 235 230 000
063003 - Cantines scolaires	27 779 000	32 704 000	4 888 866 000	0	0	0	4 949 349 000
Total	484 346 000	460 531 000	9 535 265 000	930 139 000	2 344 357 000	2 969 861 000	16 724 499 000

2.2.7. Evolution des emplois rémunérés affectés au programme

Catégorie	2018	2019	2020	Justifications
A	0	0	0	
B	0	0	0	
C	0	0	0	
D	0	0	0	
E	0	0	0	
Total	0	0	0	

2.2.8. Rattachement des opérateurs publics au programme

2.3. Programme 3 - Qualité des Enseignements

2.3.1. Précis stratégique du programme

2.3.1.1. Analyse stratégique

2.3.1.1.1. Politique publique mise en oeuvre

Le Programme "Qualité des Enseignements" est tiré du plan de développement stratégique du secteur de l'éducation PSE 2018-2030. Ce plan s'arrime parfaitement avec les ODD 4 et le PAG en son axe stratégique n°5 (Amélioration des performances de l'éducation) du pilier 2 du PAG : Engager la transformation structurelle de l'économie.

2.3.1.1.2. Finalités du programme

Le Programme "Qualité des Enseignements" est un le troisième programme du DPPD. Il vise à créer les conditions idoines qui favorisent une meilleures qualités des programmes d'études, des curricula ainsi que de meilleures méthodes d'enseignement et d'apprentissage tout en garantissant que les écoliers sortis du cycle primaire au Bénin sont compétitifs sur le marché des connaissances aussi bien dans la sous-région que dans le monde entier.

2.3.1.1.3. Diagnostic stratégique

Le diagnostic stratégique de ce programme révèle les éléments suivants :

2.3.1.1.3.1. Forces

Ces forces ont pour noms :

- Les nombreuses évaluations réalisées dans le sous-secteur pour apprécier le niveau réel des apprenants et des enseignants ;
- Les nombreuses formations continues dispensées chaque année aux enseignants ;
- Les réformes en cours au niveau des Ecoles Normales des Instituteurs visant à produire des enseignants de qualité ;
- Les nombreuses mesures correctives apportées au système de fonctionnement des écoles.

2.3.1.1.3.2. Faiblesses

A ce sujet, on peut citer :

- Le faible niveau en français de nos apprenants dans les écoles ;

- Le faible niveau en mathématique de nos apprenants dans les écoles.
- Le taux de qualification des enseignants pas encore satisfaisant (moins de 90%)

2.3.1.2. Enjeux et perspectives

2.3.1.2.1. Enjeux du programme

Pour l'amélioration de la qualité de nos enseignements, la redéfinition d'une politique claire de redéploiement du personnel existant et un véritable recrutement sur postes des enseignants contractuels de l'Etat, constituent des défis majeurs. Par ailleurs, les questions de qualification du corps enseignant sont préoccupantes dans le sous-secteur. En effet, le taux de qualification des enseignants est d'environ 82% en 2017. Le personnel qualifié a besoin d'un suivi régulier et très rapproché afin d'améliorer leurs prestations en situation de classe. Malheureusement, les cahiers de charge des conseillers pédagogiques et des inspecteurs en matière de visites de classe et d'inspections ne sont pas respectés à cause de l'importance des tâches non pédagogiques. L'insuffisance du personnel d'encadrement est l'une des causes du faible taux d'encadrement des enseignants sur le terrain avec pour conséquence le faible taux d'acquisition des acquis des apprenants voilà donc autant des défis pour ce programmes dont l'enjeu sera de relever.

2.3.1.2.2. Perspectives

La mise en œuvre du Programme du gouvernement visant à un renforcement massif des capacités des enseignants de même que la réforme des ENI qui garantirait à la sortie des enseignants de qualité constituent des perspectives radieuses dans la mise en œuvre de ce programme

2.3.1.3. Axes stratégiques

Pour atteindre les résultats fixés à l'amélioration de la qualité dans le sous-secteur, il a été défini cinq (5) axes à suivre. Ils se présentent comme suit :

- **Respect du calendrier scolaire et du temps d'apprentissage des élèves :**

Il s'agit d'assurer le démarrage des activités pédagogiques à bonnes dates, la permanence des enseignants sur leur lieu de travail et la paix sociale à l'école.

- **Renforcement des compétences pédagogiques des enseignants :**

Il s'agit ici de rendre professionnels les formateurs dans les ENI, d'assurer que le stage de professionnalisation des élèves stagiaires des ENI se déroule en présence de tuteurs assermentés, d'évaluer et d'améliorer les contenus des programmes (ENI, EP et EM), d'assurer la formation continue des enseignants, l'inspection, le suivi, le contrôle et la remédiation pédagogiques.

- **Mise en place d'un système d'évaluation régulier des acquis scolaires :**

L'évaluation régulière des acquis scolaires permettra de mieux apprécier la qualité des enseignements, de capitaliser les bonnes pratiques et d'envisager les améliorations

nécessaires.

- **Réorganisation de l'apprentissage des mathématiques et du français :**

Il s'agira de renforcer les capacités des enseignants à enseigner ces matières et de créer les conditions pédagogiques permettant à l'enfant de mieux s'intéresser à ces disciplines.

- **Développement des "Projet-Ecole" :**

L'objectif visé est de développer dès le bas âge, les capacités des enfants afin qu'ils soient prédisposés à embrasser les filières techniques dans leur cursus secondaire et/ou universitaire. De façon concrète, il s'agira de développer les aptitudes des enfants dans les domaines de l'apprentissage de l'informatique en milieu scolaire, des jardins scolaires, des activités culturelles, etc.

2.3.1.4. Présentation des actions constitutives du programme

Actions	Unités administratives
Action 1 : Formation initiale	ECOLE NORMALE D'INSTITUTEURS D'ABOMEY
	ECOLE NORMALE D'INSTITUTEURS D'ALLADA
	ECOLE NORMALE D'INSTITUTEURS DE DJOUGOU
	ECOLE NORMALE D'INSTITUTEURS DE DOGBO
	ECOLE NORMALE D'INSTITUTEURS DE KANDI
	ECOLE NORMALE D'INSTITUTEURS DE PORTO-NOVO
Action 2 : Formation continue	Institut national pour la formation et la recherche en éducation
Action 3 : Programmes d'études, outils et intrants pédagogiques	Direction de l'inspection et des innovations pédagogiques
Action 4 : Examens et concours	DIRECTION DES EXAMENS ET CONCOURS

2.3.2. Cartographie du programme et brève présentation du Responsable du Programme

2.3.2.1. Cartographie du programme

Directions Centrales, Techniques et Départementales/Régionales	DEC - DIRECTION DES EXAMENS ET CONCOURS DIIP - Direction de l'inspection et des innovations pédagogiques INFRE - Institut national pour la formation et la recherche en éducation
Organisme sous tutelle directe	ENI ABOMEY - ECOLE NORMALE D'INSTITUTEURS D'ABOMEY ENI ALLADA - ECOLE NORMALE D'INSTITUTEURS D'ALLADA ENI DJOUGOU - ECOLE NORMALE D'INSTITUTEURS DE DJOUGOU ENI DOGBO - ECOLE NORMALE D'INSTITUTEURS DE DOGBO ENI KANDI - ECOLE NORMALE D'INSTITUTEURS DE KANDI ENI PORTO-NOVO - ECOLE NORMALE D'INSTITUTEURS DE PORTO-NOVO
Organismes privés et ONGs subventionnées	
Projets PIP	
Projets Hors PIP	

2.3.2.2. Présentation du Responsable de Programme

Nom et prénom(s) : KOTEGNON Z. Gildas Borgia

Poste occupé : Directeur de l'Administration et des Finances

2.3.3. Cadre de performance du programme

Logique d'intervention	Indicateurs de performance	Résultats attendus	Source de vérification	Hypothèses et conditions critiques
Objectif global: Améliorer la qualité des enseignements	Pourcentage des élèves en fin de cycle primaire ayant atteint le seuil minimal de compétence en français et en mathématiques.		DEC	Année scolaire validée
Objectif spécifique 1: Renforcer la qualification professionnelle des enseignants	Le Taux de qualification des enseignants	100 pourcent des enseignants sont qualifiés	Annuaire statistique	Adhésion des enseignants non qualifiés
Objectif spécifique 2: Améliorer l'exécution des programmes d'études	Ratio manuel par élève en maths et en français	d'apprenants en fin de cycle primaire ont atteint le seuil de compétence requis en maths, en lecture et en écriture en 2019	Annuaire statistique	Disponibilité de ressources sur la ligne budgétaire

2.3.4. Indicateurs de programme et leur évolution

Libellé de l'indicateur	Unité	Valeur référence	Historiques			Valeurs cibles		
			2019	2020	2021	2022	2023	2024
PROGRAMME :064 - Qualité des Enseignements								
Objectif stratégique :Améliorer la qualité des enseignements								
Objectif spécifique :Renforcer la qualification professionnelle des enseignants								
Le Taux de qualification des enseignants	%	100	-	100	100	100	100	100
SOURCE	:	Annuaire statistique						
STRUCTURE RESPONSABLE	:	INFRE						
OBSERVATIONS	:	Adhésion des enseignants non qualifiés						
Objectif spécifique :Améliorer l'exécution des programmes d'études								

Libellé de l'indicateur	Unité	Valeur référence	Historiques			Valeurs cibles		
			2019	2020	2021	2022	2023	2024
Ratio manuel par élève en maths et en français	%	2	-	2	2	2	2	2
SOURCE	:	Annuaire statistique						
STRUCTURE RESPONSABLE	:	DAF						
OBSERVATIONS	:	Disponibilité de ressources sur la ligne budgétaire						

2.3.5. Répartition triennale des dépenses (en FCFA)

NATURE ECONOMIQUE	REALISATION (LOI DE REGLEMENT)						CREDITS OUVERTS (LFI)	
	2018		2019		2020		2021	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Total des emplois	0	0	0	9 799 709 000	0	6 799 795 000	0	5 694 195 000
Personnel	0	0	0	6 878 684 000	0	668 879 000	0	3 517 795 000
Biens et services	0	0	0	1 032 000 000	0	4 480 916 000	0	1 369 500 000
Transfert courant	0	0	0	1 889 025 000	0	1 650 000 000	0	806 900 000
Investissements	0	0	0	0	0	0	0	0
Investissement exécuté par l'Etat	0	0	0	0	0	0	0	0
Transferts en capital	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des ressources	0	0	0	9 799 709 000	0	6 799 795 000	0	5 694 195 000
I- Ressources intérieures	0	0	0	9 799 709 000	0	6 799 795 000	0	5 694 195 000
Contributions budgétaires	0	0	0	9 799 709 000	0	6 799 795 000	0	5 694 195 000
Prêts domestiques	0	0	0	0	0	0	0	0
II- Ressources extérieures	0	0	0	0	0	0	0	0
Emprunt	0	0	0	0	0	0	0	0
Dons	0	0	0	0	0	0	0	0

NATURE ECONOMIQUE	CREDITS OUVERTS (LFI)		TENDANCIELLES (T)					
	2021		2022		2023		2024	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Total des emplois	0	5 694 195 000	0	6 066 381 000	0	6 764 878 000	0	6 513 747 000
Personnel	0	3 517 795 000	0	668 879 000	0	668 879 000	0	668 879 000
Biens et services	0	1 369 500 000	0	3 939 805 000	0	4 392 396 000	0	4 293 885 000
Transfert courant	0	806 900 000	0	1 457 697 000	0	1 703 603 000	0	1 550 983 000
Investissements	0	0	0	0	0	0	0	0
Investissement exécuté par l'Etat	0	0	0	0	0	0	0	0
Transferts en capital	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des ressources	0	5 694 195 000	0	6 066 381 000	0	6 764 878 000	0	6 513 747 000
I- Ressources intérieures	0	5 694 195 000	0	6 066 381 000	0	6 764 878 000	0	6 513 747 000
Contributions budgétaires	0	5 694 195 000	0	6 066 381 000	0	6 764 878 000	0	6 513 747 000
Prêts domestiques	0	0	0	0	0	0	0	0
II- Ressources extérieures	0	0	0	0	0	0	0	0
Emprunt	0	0	0	0	0	0	0	0
Dons	0	0	0	0	0	0	0	0

2.3.6. Tableau d'évaluation financière (en FCFA)

Actions	2022						TOTAL
	Pers.	ABS	Tf.	DCA			
				RI	RE	Tf.	
064001 - Formation initiale	273 061 000	424 949 000	1 457 697 000	0	0	0	2 155 707 000
064002 - Formation continue	176 576 000	172 315 000	0	0	0	0	348 891 000
064003 - Programmes d'études, outils et intrants pédagogiques	49 767 000	359 572 000	0	0	0	0	409 339 000
064004 - Examens et concours	169 475 000	2 982 969 000	0	0	0	0	3 152 444 000
Total	668 879 000	3 939 805 000	1 457 697 000	0	0	0	6 066 381 000

Actions	2023						TOTAL
	Pers.	ABS	Tf.	DCA			
				RI	RE	Tf.	
064001 - Formation initiale	273 061 000	0	1 703 603 000	0	0	0	1 976 664 000
064002 - Formation continue	176 576 000	102 543 000	0	0	0	0	279 119 000
064003 - Programmes d'études, outils et intrants pédagogiques	49 767 000	2 608 080 000	0	0	0	0	2 657 847 000
064004 - Examens et concours	169 475 000	1 681 773 000	0	0	0	0	1 851 248 000
Total	668 879 000	4 392 396 000	1 703 603 000	0	0	0	6 764 878 000

Actions	2024						TOTAL
	Pers.	ABS	Tf.	DCA			
				RI	RE	Tf.	
064001 - Formation initiale	273 061 000	0	1 550 983 000	0	0	0	1 824 044 000
064002 - Formation continue	176 576 000	100 244 000	0	0	0	0	276 820 000
064003 - Programmes d'études, outils et intrants pédagogiques	49 767 000	2 549 586 000	0	0	0	0	2 599 353 000
064004 - Examens et concours	169 475 000	1 644 055 000	0	0	0	0	1 813 530 000
Total	668 879 000	4 293 885 000	1 550 983 000	0	0	0	6 513 747 000

2.3.7. Evolution des emplois rémunérés affectés au programme

Catégorie	2018	2019	2020	Justifications
A	0	0	0	
B	0	0	0	
C	0	0	0	
D	0	0	0	
E	0	0	0	
Total	0	0	0	

2.3.8. Rattachement des opérateurs publics au programme

2.4. Programme 4 - Partenariat Mondial pour l'Education

2.4.1. Précis stratégique du programme

2.4.1.1. Analyse stratégique

2.4.1.1.1. Politique publique mise en oeuvre

Le Programme "Partenariat Mondial pour l'Education" rime avec le plan de développement stratégique du secteur de l'éducation PSE 2018-2030 et en parfaitement avec les ODD 4 ainsi que le PAG en son axe stratégique n°5 (Amélioration des performances de l'éducation) du pilier 2 du PAG : Engager la transformation structurelle de l'économie.

2.4.1.1.2. Finalités du programme

Les objectifs de développement du projet (PDO) sont les suivants : (i) améliorer la qualité de l'enseignement et des apprentissages dans l'éducation de base en mettant l'accent sur les classes préparatoires; et (ii) renforcer l'équité dans l'enseignement primaire, en particulier dans quatre départements du pays.

2.4.1.1.3. Diagnostic stratégique

Le diagnostic stratégique de ce programme révèle les éléments suivants :

2.4.1.1.3.1. Forces

Ces forces ont pour noms :

- La mise en œuvre de deux (02) phases précédentes du PME qui avait laissé des acquis au secteur ;
- Les nombreuses évaluations réalisées dans le sous-secteur pour apprécier le niveau réel des apprenants et des enseignants ;
- Les nombreuses formations continues dispensées chaque année aux enseignants ;
- Les réformes en cours au niveau des Ecoles Normales des Instituteurs visant à produire des enseignants de qualité ;
- Les nombreuses mesures correctives apportées au système de fonctionnement des écoles

2.4.1.1.3.2. Faiblesses

A ce sujet, on peut citer :

- L'insuffisance d'enseignant qualifiés dans nos écoles ;

- L'insuffisance de personnel d'encadrement.

L'insuffisance des ressources financières allouées au PME3 au regard de l'importance des objectifs assignés à ce programme

2.4.1.2. Enjeux et perspectives

2.4.1.2.1. Enjeux du programme

Le Partenariat Mondial pour l'Éducation, phase 3, PME 3 est axé sur la qualité et repose sur : (i) les résultats de l'évaluation des apprentissages conduite par le PASEC ; (ii) la faiblesse des connaissances académiques et des compétences pédagogiques des enseignants dans les écoles primaires et secondaires, et (iii) la nécessité de réformes dans les instituts de formation des enseignants des écoles primaires et secondaires. Alors que la composante qualité sera mise en œuvre dans tout le pays afin de maximiser l'impact du projet et d'améliorer l'équité, le gouvernement a demandé que la composante équité soutienne les enfants handicapés dans deux départements du pays (Zou et Collines) et mette l'accent sur la distribution des uniformes scolaires dans les communes déshéritées des régions d'Alibori et de Borgou. Un projet pilote a été mis en œuvre avec succès dans le département du Zou et sera étendu dans le département des Collines.

2.4.1.2.2. Perspectives

Le PME 3 appuiera la mise en œuvre du Plan Sectoriel de l'Éducation (PSE) 2018-2030. Il consiste en une subvention de financement du projet d'investissement de 19,4 millions de USD. Les ressources du programme peuvent être mises en commun avec les fonds d'autres Partenaires Techniques et Financiers (PTF), comme dans les deux phases précédentes du PME, si les PTF concernés le souhaitent. Le projet comprend trois composantes et intègre une approche axée sur les résultats utilisant des indicateurs liés aux décaissements (DLI).

La mise en œuvre de ces trois (03) composantes permettra de régler les problèmes liés à la qualité et à la rétention dans notre secteur éducatif.

2.4.1.3. Axes stratégiques

Pour contribuer à l'amélioration de l'offre, de l'équité et de la qualité de l'éducation de base, six axes ont été définis :

- **Amélioration des programmes d'études pour une meilleure qualité de l'éducation**

Il s'agira d'améliorer les programmes d'études pour une meilleure qualité de l'éducation à travers :

- **Au niveau du primaire :**
- (i) l'examen et la révision des programmes du français pour la lecture et l'immersion dans les classes préparatoires et les mathématiques pour les élèves de CI et CP, et la conception de guides pédagogiques complétés par des fiches pédagogiques, de fascicules pour apprenant et autres matériels pour le CI et le CP;
- (ii) l'impression et la distribution de manuels de lecture au CI et CP, des affiches pour les écoles publiques et des guides pour enseignant complétés par des fiches pédagogiques à l'intention des enseignants de CI et CP; et
- (iii) le suivi de l'exploitation du matériel pédagogique d'enseignement-apprentissage en classe.

- **Au niveau du premier cycle de l'enseignement secondaire:**
- (i) l'examen et la révision des programmes d'études en français, mathématiques, physique et anglais,
- (ii) l'élaboration de guides pédagogiques dans chacune de ces disciplines pour toutes les promotions;
- (iii) l'impression et la distribution desdits programmes et guides, y compris sous forme électronique (clés USB, en ligne) pour tous les établissements publics; et
- (iv) le suivi de la mise en œuvre des programmes révisés au moyen de matériel d'enseignement et d'apprentissage en situation de classe.

- **Amélioration des connaissances des enseignants sur les programmes et les pratiques pédagogiques**

Cet axe permettra de :

- **Au niveau du primaire :**
- (i) la conception de modules de formation pour les enseignants de CI et CP et le test de ces modules;
- (ii) l'organisation de formation au profit des enseignants de CI et CP ainsi que les directeurs d'école sur le programme d'enseignement en lecture et en mathématiques dans les classes préparatoires;
- (iii) la formation des directeurs d'école au coaching; et

- (iv) la collecte des données, les services de consultants et la diffusion de l'évaluation des pratiques d'enseignement et d'apprentissage en classe.
- **Au niveau du premier cycle de l'enseignement secondaire:**
- (i) la conception et le test de modules de formation en français, mathématiques, physiques et anglais;
- (ii) la formation des responsables de discipline sur 4 modules, y compris les programmes, le contenu de la discipline, les pratiques d'enseignement/apprentissage et le coaching ; et
- (iii) l'appui au coaching en milieu scolaire.
- **Renforcement de la formation initiale des enseignants (ITE) dans les établissements de formation des enseignants**

La mise en œuvre de cet axe se fera par :

- la révision des programmes de l'ENI et de l'ENS ;
- la revue des profils professionnels à l'entrée et à la sortie des enseignants-élèves de l'ENI et l'ENS ;
- le renforcement des capacités des formateurs et maîtres de stages;
- des équipements supplémentaires pour les centres de ressources des ENI et ENS; et
- des visites d'étude de l'équipe technique des ENI et ENS.
- **Promotion de l'équité dans les communes défavorisées des départements de l'Alibori et du Borgou**

Cet axe sera mise en œuvre à travers :

- la communication et des campagnes de sensibilisation et de mobilisation pour transmettre les avantages de l'éducation dans les villages, à l'endroit des chefs religieux, des villageois et des parents dans les communautés et pour une meilleure compréhension des besoins communautaires;
- les uniformes pour tous les élèves de CI et CP des écoles publiques; et
- les incitations aux écoles primaires qui enregistrent la plus forte amélioration des taux de scolarisation.
- **Promotion de l'intégration scolaire des enfants handicapés dans les départements du Zou et des Collines**

Cet axe sera mise en oeuvre à travers :

- une campagne de sensibilisation et de mobilisation communautaire sur la scolarisation des enfants handicapés ciblant les leaders d'opinion, les responsables politiques et administratifs, les médias, l'Association des parents d'élèves, les enseignants et l'organe consultatif pédagogique;
- le renforcement des partenariats entre les acteurs de l'éducation et l'amélioration de la formation des enseignants ainsi que l'encadrement dans l'éducation intégratrice;
- les consultations médicales et soins aux enfants handicapés;
- la fourniture de kits scolaires, d'équipements spécialisés et d'aides techniques spécifiques pour les enfants handicapés;
- la formation des animateurs communautaires et des enseignants itinérants;
- l'achat de 2 bus pour transporter les enfants malvoyants de et vers les écoles; et
- le renforcement du système pour la mise en œuvre, la coordination et le suivi des activités d'enseignement pour les élèves ayant des besoins spéciaux, dans les écoles primaires et les collèges.
- **Renforcement de la capacité du MEMP et du MESTFP, et du système de S & E**

La mise en œuvre de cet axe se fera par :

- des subventions aux régions pédagogiques et aux inspections délégués du secondaire, liées à des contrats basés sur les performances (CBP) afin d'améliorer le soutien pédagogique des enseignants;
- des tablettes électroniques aux conseillers pédagogiques et aux inspecteurs pour enregistrer les données dans leur déplacement sur le terrain;
- le renforcement des capacités pour le suivi des résultats d'apprentissage, y compris l'équipement et la formation du personnel ;
- le renforcement des capacités du personnel d'exécution du projet;
- la pleine utilisation de la première phase du système d'information de gestion de l'éducation (SIGE), mis au point et soutenu par le projet FCB-PME récemment clôturé;
- l'extension du SIGE pour couvrir également l'enseignement secondaire;
- la collecte de données, l'analyse et la production d'annuaires statistiques pour les écoles primaires et secondaires;

- la préparation et la mise en œuvre des protocoles/outils nécessaires pour renforcer le système de gestion des ressources humaines afin d'améliorer le déploiement d'enseignants, y compris la mise à jour de la méthodologie d'allocation des enseignants avec un focus sur les nouveaux enseignants recrutés et le suivi de l'indice de cohérence dans l'allocation des enseignants;
- la diffusion des études existantes dans le secteur.

2.4.1.4. Présentation des actions constitutives du programme

Actions	Unités administratives
Action 1 : Offre de l'éducation	
Action 2 : Equité dans l'éducation de base	
Action 3 : Qualité de l'éducation de base	

2.4.2. Cartographie du programme et brève présentation du Responsable du Programme

2.4.2.1. Cartographie du programme

Directions Centrales, Techniques et Départementales/Régionales	
Organisme sous tutelle directe	
Organismes privés et ONGs subventionnées	
Projets PIP	PARTENARIAT MONDIAL POUR L'EDUCATION
Projets Hors PIP	

2.4.2.2. Présentation du Responsable de Programme

Nom et prénom(s) : ADETONA Jean Euloge Gabriel

Poste occupé : Coordonnateur

2.4.3. Cadre de performance du programme

Logique d'intervention	Indicateurs de performance	Résultats attendus	Source de vérification	Hypothèses et conditions critiques
Objectif global: Contribuer à l'amélioration de l'offre, de l'équité et de la qualité de l'éducation de base	Pourcentage des élèves de CP ayant atteint le seuil minimal de compétence en français et en mathématiques.		Rapport	Année scolaire validée
Objectif spécifique 1: Renforcer l'offre de l'éducation	Nombre d'enseignants de CI, CP et directeurs d'écoles formés à l'utilisation des kits pédagogiques et des cahiers d'activités de		Rapport	Adhésion des cadres et enseignants

Logique d'intervention	Indicateurs de performance	Résultats attendus	Source de vérification	Hypothèses et conditions critiques
Objectif spécifique 1: Renforcer l'offre de l'éducation	Nombre de tablettes électroniques mis à la disposition des Conseillers Pédagogiques et des inspecteurs		Rapport	Ressources disponibles
Objectif spécifique 2: Améliorer la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage au niveau de l'éducation de base en mettant l'accent sur les classes préparatoires	Taux d'accès en 3e année, dans les départements de l'Alibori et du Borgou (total, filles);		Annuaire statistique	Année scolaire validée
	Pourcentage d'enfants avec handicap scolarisés dans les écoles primaires des départements du Zou et des Collines.			
Objectif spécifique 3: Renforcer l'équité dans l'enseignement primaire, en particulier dans quatre régions du territoire du Bénéficiaire	Pourcentage d'enseignants du primaire jugés satisfaisants dans l'utilisation du nouveau kit pédagogique,		Rapport	Disponibilité de ressources sur la ligne budgétaire
	Pourcentage d'élèves de CP qui ont atteint les normes minimales définies pour les tests nationaux d'évaluation de l'apprentissage en français : total, fille		rapport	Année scolaire validée
	Pourcentage d'élèves de CP qui ont atteint les normes minimales définies pour les tests nationaux d'évaluation de l'apprentissage en mathématiques : Total, filles			

2.4.4. Indicateurs de programme et leur évolution

Libellé de l'indicateur	Unité	Valeur référence	Historiques			Valeurs cibles		
			2019	2020	2021	2022	2023	2024
PROGRAMME :102 - Partenariat Mondial pour l'Education								
Objectif stratégique :Contribuer à l'amélioration de l'offre, de l'équité et de la qualité de l'éducation de base								
Objectif spécifique :Renforcer l'offre de l'éducation								

Libellé de l'indicateur	Unité	Valeur référence	Historiques			Valeurs cibles		
			2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre d'enseignants de CI, CP et directeurs d'écoles formés à l'utilisation des kits pédagogiques et des cahiers d'activités de	Nombre	-	-	-	-	-	-	-
SOURCE	:	Rapport						
STRUCTURE RESPONSABLE	:	INFRE, DPP						
OBSERVATIONS	:	Adhésion des cadres et enseignants						
Nombre de tablettes électroniques mis à la disposition des Conseillers Pédagogiques et des inspecteurs	nombre	-	-	-	-	-	-	-
SOURCE	:	Rapport						
STRUCTURE RESPONSABLE	:	DIP						
OBSERVATIONS	:	Ressources disponibles						
Objectif spécifique :Améliorer la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage au niveau de l'éducation de base en mettant l'accent sur les classes préparatoires								
Taux d'accès en 3e année, dans les départements de l'Alibori et du Borgou (total, filles);	pourcentage	-	-	-	-	-	-	-
SOURCE	:	Annuaire statistique						
STRUCTURE RESPONSABLE	:	DPP						
OBSERVATIONS	:	Année scolaire validée						
Pourcentage d'enfants avec handicap scolarisés dans les écoles primaires des départements du Zou et des Collines.	pourcentage	-	-	-	-	-	-	-
SOURCE	:	Annuaire statistique						
STRUCTURE RESPONSABLE	:	DPP						
OBSERVATIONS	:	Année scolaire validée						
Objectif spécifique :Renforcer l'équité dans l'enseignement primaire, en particulier dans quatre régions du territoire du Bénéficiaire								

Libellé de l'indicateur	Unité	Valeur référence	Historiques			Valeurs cibles		
			2019	2020	2021	2022	2023	2024
Pourcentage d'élèves de CP qui ont atteint les normes minimales définies pour les tests nationaux d'évaluation de l'apprentissage en français : total, fille	%	-	-	-	-	-	-	-
SOURCE	:	rapport						
STRUCTURE RESPONSABLE	:	INFRE						
OBSERVATIONS	:	Année scolaire validée						
Pourcentage d'élèves de CP qui ont atteint les normes minimales définies pour les tests nationaux d'évaluation de l'apprentissage en mathématiques :Total, filles	%	-	-	-	-	-	-	-
SOURCE	:	rapport						
STRUCTURE RESPONSABLE	:	INFRE						
OBSERVATIONS	:	Année scolaire validée						
Pourcentage d'enseignants du primaire jugés satisfaisants dans l'utilisation du nouveau kit pédagogique,	%	-	-	-	-	-	-	-
SOURCE	:	Rapport						
STRUCTURE RESPONSABLE	:	DIIP						
OBSERVATIONS	:	Disponibilité de ressources sur la ligne budgétaire						

2.4.5. Répartition triennale des dépenses (en FCFA)

NATURE ECONOMIQUE	REALISATION (LOI DE REGLEMENT)						CREDITS OUVERTS (LFI)	
	2018		2019		2020		2021	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Total des emplois	0	0	0	0	0	0	6 960 000 000	3 960 000 000
Personnel	0	0	0	0	0	0	0	0
Biens et services	0	0	0	0	0	0	0	0
Transfert courant	0	0	0	0	0	0	0	0
Investissements	0	0	0	0	0	0	6 960 000 000	3 960 000 000
Investissement exécuté par l'Etat	0	0	0	0	0	0	4 150 070 000	3 960 000 000
Transferts en capital	0	0	0	0	0	0	2 809 930 000	0
Total des ressources	0	0	0	0	0	0	3 000 000 000	3 000 000 000
I- Ressources intérieures	0	0	0	0	0	0	0	0
Contributions budgétaires	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts domestiques	0	0	0	0	0	0	0	0
II- Ressources extérieures	0	0	0	0	0	0	3 000 000 000	3 000 000 000
Emprunt	0	0	0	0	0	0	0	0
Dons	0	0	0	0	0	0	3 000 000 000	3 000 000 000

NATURE ECONOMIQUE	CREDITS OUVERTS (LFI)		TENDANCIELLES (T)					
	2021		2022		2023		2024	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Total des emplois	6 960 000 000	3 960 000 000	3 960 000 000	3 960 000 000	1 300 000 000	1 300 000 000	1 300 000 000	1 300 000 000
Personnel	0	0	0	0	0	0	0	0
Biens et services	0	0	0	0	0	0	0	0
Transfert courant	0	0	0	0	0	0	0	0
Investissements	6 960 000 000	3 960 000 000	3 960 000 000	3 960 000 000	1 300 000 000	1 300 000 000	1 300 000 000	1 300 000 000
Investissement exécuté par l'Etat	4 150 070 000	3 960 000 000	3 960 000 000	3 960 000 000	1 300 000 000	1 300 000 000	1 300 000 000	1 300 000 000
Transferts en capital	2 809 930 000	0	0	0	0	0	0	0
Total des ressources	3 000 000 000	3 000 000 000	3 960 000 000	3 960 000 000	1 300 000 000	1 300 000 000	1 300 000 000	1 300 000 000
I- Ressources intérieures	0	0	0	0	0	0	0	0
Contributions budgétaires	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts domestiques	0	0	0	0	0	0	0	0
II- Ressources extérieures	3 000 000 000	3 000 000 000	3 960 000 000	3 960 000 000	1 300 000 000	1 300 000 000	1 300 000 000	1 300 000 000
Emprunt	0	0	0	0	0	0	0	0
Dons	3 000 000 000	3 000 000 000	3 960 000 000	3 960 000 000	1 300 000 000	1 300 000 000	1 300 000 000	1 300 000 000

2.4.6. Tableau d'évaluation financière (en FCFA)

Actions	2022						TOTAL
	Pers.	ABS	Tf.	DCA			
				RI	RE	Tf.	
102001 - Offre de l'éducation	0	0	0	0	738 444 000	0	738 444 000
102002 - Equité dans l'éducation de base	0	0	0	0	467 279 000	0	467 279 000
102003 - Qualité de l'éducation de base	0	0	0	0	2 754 277 000	0	2 754 277 000
Total	0	0	0	0	3 960 000 000	0	3 960 000 000

Actions	2023						TOTAL
	Pers.	ABS	Tf.	DCA			
				RI	RE	Tf.	
102001 - Offre de l'éducation	0	0	0	0	315 034 000	0	315 034 000
102002 - Equité dans l'éducation de base	0	0	0	0	82 363 000	0	82 363 000
102003 - Qualité de l'éducation de base	0	0	0	0	902 603 000	0	902 603 000
Total	0	0	0	0	1 300 000 000	0	1 300 000 000

Actions	2024						TOTAL
	Pers.	ABS	Tf.	DCA			
				RI	RE	Tf.	
102001 - Offre de l'éducation	0	0	0	0	315 034 000	0	315 034 000
102002 - Equité dans l'éducation de base	0	0	0	0	82 363 000	0	82 363 000
102003 - Qualité de l'éducation de base	0	0	0	0	902 603 000	0	902 603 000
Total	0	0	0	0	1 300 000 000	0	1 300 000 000

2.4.7. Evolution des emplois rémunérés affectés au programme

Catégorie	Justifications
Total	

2.4.8. Rattachement des opérateurs publics au programme

CONCLUSION

Le MEMP se réjouit une fois encore d'avoir sacrifié à la tradition de l'élaboration de son Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD). Ce Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD 2021 - 2023) servira de guide dans la programmation budgétaire triennale du MEMP. Ce document de programmation budgétaire qui fait une allocation rationnelle et équitable sur trois ans des ressources budgétaires à travers les grandes lignes budgétaires et par poste de dépenses, met l'accent sur les stratégies à mettre en œuvre, les objectifs à atteindre ainsi que les actions à réaliser et les résultats à atteindre pour assurer l'atteinte des objectifs assignés au sous-secteur.

En moyenne 70,03% des ressources sont affectées aux charges du personnel ; c'est dire combien les dotations allouées à notre sous-secteur sont pour une large part épuisée par les charges de personnel. Pour l'année budgétaire 2021, le programme "Accès, Equité, Rétention" qui absorbe les investissements du sous-secteur consommera 20,08% des ressources du sous-secteur ; le programme " Pilotage et soutien aux Services " dans lequel sont logés désormais la grande masse des charges du personnel absorbera pour cette même année 73,79% des ressources contre 6,13% pour le "Qualité des enseignements".

La mise en œuvre de ses quatre programmes accompagnés d'un suivi-évaluation adéquat, permettra à coup sûr au Ministère des Enseignements Maternel et Primaire, de mettre le Bénin sur le sentier de l'ODD4 : « Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ».